



Rentrée 2026-2027
FRAIS À LA RENTRÉE
Maternelle 5 ans (groupe 021)

Chers parents,

Nous sommes conscients des dépenses importantes que les parents doivent effectuer annuellement lors du retour à l'école. Ainsi, nous avons fait des efforts considérables pour limiter celles liées aux frais à payer à la rentrée. Voici les frais à payer à l'école en septembre. La secrétaire enverra la facture par le biais de votre enfant avec les indications. **Veuillez attendre cette version avant de payer.**

Pour les habitants de Noyan : un rabais de 50\$ maximum par enfant est offert pour le paiement des frais à la rentrée. Vous pouvez communiquer avec la responsable madame Anna Campbell au 450-291-4504 poste 1242 ou par courriel : loisirs@ville.noyan.qc.ca Vous n'aurez pas de facture pour les frais à la rentrée, puisque la municipalité de Noyan fera le paiement.

Frais à la rentrée à payer à l'école en septembre

Cahier autoportrait	0,48\$
Histoire des chiffres	0,48\$
Bricolage et activités des nombres 1 à 10	0,52\$
Cahier ateliers défis logiques	0,80\$
Multibrios (intelligences multiples)	0,32\$
Orthographes approchées, activités sons, lettres, rimes	0,40\$
Auto-évaluation par l'enfant	0,40\$
Cahiers des thèmes (saisons, corps humain, etc.)	2,08\$
Activités thématiques	1,36\$
Agenda scolaire (mode de vie)	0,64\$
Total :	5,62\$

Audrey Monette, directrice

Bonne rentrée scolaire!



Il y a présentement, 7 institutions pour le paiement par internet : la Banque Nationale, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia, la Banque Tangerine et les Caisses Populaires Desjardins qui permettent de payer vos factures par Internet.

Avis important pour le paiement, assurez-vous de faire le paiement avec la bonne référence.

Numéro de référence commençant par **FR** (pour les frais de la rentrée).

Numéro de référence commençant par **DI** (pour les frais dîneurs).

Section dîneurs : si votre enfant fréquente le SDG à temps plein, ceci ne s'applique pas à vous.

Pour les autres, voici les infos qui vous seront utiles :

Attendre la facturation des dîneurs qui sera envoyée en octobre 2026, pour le paiement en un seul versement.

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	
1^{er} et 2^e enfant	
- 4 ou 5 jours par semaine	209 \$
- 1 à 3 jours par semaine	125 \$
1^{er} et 2^e enfant – Garde partagée (1 semaine sur 2)	
- 4 ou 5 jours par semaine	105 \$
- 1 à 3 jours par semaine	62 \$
3^e enfant et suivants	Gratuit
Maximum par famille (au préscolaire et primaire seulement)	418 \$
Dîneur occasionnel	4 \$
SECONDAIRE	
Par élève	53 \$

Bonne rentrée scolaire!